

6.2.2019

A8-0057/16

Amendement 16

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Ángela Vallina, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz

au nom du groupe GUE/NGL

Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Rosa D'Amato, Marco Zullo, Eleonora Evi

au nom du groupe EFDD

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union
(2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le Parlement, dans sa résolution du 12 décembre 2012, a demandé que la durée de transport des animaux destinés à l'abattage soit réduite à un maximum de huit heures

Or. en

6.2.2019

A8-0057/17

Amendement 17

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Anne-Marie Mineur, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz

au nom du groupe GUE/NGL

Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Rosa D'Amato, Marco Zullo, Eleonora Evi

au nom du groupe EFDD

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union
(2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que les souffrances des animaux pendant le transport donnent lieu à une grande agitation sociale; note que le 21 septembre 2017, la Commission a reçu plus d'un million de signatures pour la campagne #StopTheTrucks, dans laquelle les citoyens européens demandaient d'arrêter le transport à longue distance;

Or. en

6.2.2019

A8-0057/18

Amendement 18

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Ángela Vallina, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz

au nom du groupe GUE/NGL

Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Rosa D'Amato, Marco Zullo, Eleonora Evi

au nom du groupe EFDD

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. regrette la décision prise par la Conférence des présidents, sans vote du Parlement en plénière, de ne pas créer de commission d'enquête parlementaire sur le bien-être des animaux pendant le transport au sein de l'Union et hors de ses frontières, malgré le large soutien manifesté par des députés issus de différents groupes politiques; recommande dès lors que le Parlement européen crée une commission d'enquête sur le bien-être des animaux pendant le transport dans et hors de l'Union dès le début de la prochaine législature, afin de mener une enquête et un suivi appropriés concernant les contraventions supposées au règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport, ainsi que la mauvaise administration liée à sa mise en œuvre;

Or. en

6.2.2019

A8-0057/19

Amendement 19

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Dimitrios Papadimoulis, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union
(2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

41 bis. invite la Commission et les États membres à mettre fin au transport d'animaux non sevrés, tels que les veaux âgés de 14 jours seulement, car il a été démontré qu'il est impossible de garantir le bien-être et de répondre aux besoins des animaux très jeunes durant le transport;

Or. en

Amendement 20

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Ángela Vallina, Dimitrios Papadimoulis, Paloma López Bermejo, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Anne-Marie Mineur, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz

au nom du groupe GUE/NGL

Thomas Waitz

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport**A8-0057/2019****Jørn Dohrmann**

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (2018/2110(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 43***Proposition de résolution*

43. demande, compte tenu de la résolution du Parlement du 12 décembre 2012, que les durées de transport soient aussi courtes que possible, et en particulier que soient évités les voyages de longue et très longue durées et les voyages en dehors des frontières de l'Union, grâce à des stratégies de substitution, telles que des abattoirs locaux ou mobiles économiquement viables, proches des élevages et répartis de manière géographiquement équitable, la promotion des circuits courts de commercialisation ainsi que de la vente directe, le remplacement du transport des animaux reproducteurs par l'utilisation de sperme ou d'embryons et le transport de carcasses et de viande, ainsi qu'au moyen d'initiatives réglementaires ou non réglementaires dans les États membres visant à faciliter l'abattage à la ferme; invite la Commission à établir clairement des restrictions supplémentaires spécifiques concernant les durées de voyage pour le transport de chaque espèce d'animaux vivants ainsi que pour le transport d'animaux non sevrés;

Amendement

43. demande, compte tenu de la résolution du Parlement du 12 décembre 2012, que les durées de transport soient aussi courtes que possible ***et n'excèdent en aucun cas huit heures***, et en particulier que soient évités les voyages de longue et très longue durées et les voyages en dehors des frontières de l'Union, grâce à des stratégies de substitution, telles que des abattoirs locaux ou mobiles économiquement viables, proches des élevages et répartis de manière géographiquement équitable, la promotion des circuits courts de commercialisation ainsi que de la vente directe, le remplacement du transport des animaux reproducteurs par l'utilisation de sperme ou d'embryons et le transport de carcasses et de viande, ainsi qu'au moyen d'initiatives réglementaires ou non réglementaires dans les États membres visant à faciliter l'abattage à la ferme; invite la Commission à établir clairement des restrictions supplémentaires spécifiques concernant les durées de voyage pour le transport de chaque espèce d'animaux vivants ainsi que

pour le transport d'animaux non sevrés;

Or. en

6.2.2019

A8-0057/21

Amendement 21

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Ángela Vallina, Dimitrios Papadimoulis, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz

au nom du groupe GUE/NGL

Rosa D'Amato, Marco Zullo, Eleonora Evi

au nom du groupe EFDD

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

68 bis. invite les États membres à interdire tout transport d'animaux sur de longues distances lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes, en particulier lorsque les températures prévues sur le lieu de départ, le lieu de destination ou le trajet sont supérieures à 28 °C, mais également en cas de gel ou de vent violent;

Or. en

6.2.2019

A8-0057/22

Amendement 22

Anja Hazekamp, Stefan Eck, Merja Kyllönen, Rina Ronja Kari, Younous Omarjee, Patrick Le Hyaric, Dimitrios Papadimoulis, Barbara Spinelli, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Helmut Scholz
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0057/2019

Jørn Dohrmann

Protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union
(2018/2110(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 88 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

88 bis. souligne que, dans la pratique, les animaux ne bénéficient plus de la protection conférée par le règlement (CE) n° 1/2005 dès qu'ils quittent le territoire de l'Union; invite par conséquent la Commission et les États membres à interdire le transport d'animaux vivants vers des pays tiers;

Or. en